

L'effet de serre, la forêt, l'agriculture

Par Dominique DRON*

Je voudrais partager avec vous deux choses, avant d'aborder le sujet du climat. La première, c'est la dernière conversation que j'ai eue avec Yves, au tout début du mois de décembre 2010 ; nous parlions de l'adaptation de la forêt au changement climatique. La seconde, c'est le caractère d'Yves ; à mon sens, il n'aimait ni l'irresponsabilité face à l'intérêt général, ni le recul devant les exigences de la logique : c'est-à-dire qu'il trouvait indigne de ne pas aller au bout de la logique d'un raisonnement, sauf à avoir vraiment de très bonnes raisons de le faire. Il n'aimait pas non plus que l'on mélange l'essentiel et l'accessoire, notamment dans les politiques publiques, quand on essaie d'atteindre un objectif avec des moyens manifestement inadaptés, mais, comme le disait Jean-Luc Laurent précédemment, choisis pour diverses raisons.

Nous avons entendu Yves s'exprimer sur la vulnérabilité de la forêt. Effectivement, les assureurs savent déjà reconnaître certaines caractéristiques d'une gestion robuste de la forêt : les forêts multi-spécifiques bénéficient de primes d'assurance moins élevées que les forêts mono-spécifiques, puisqu'en cas de tempête, une forêt dotée d'un seul type d'arbre est plus vulnérable qu'une forêt mixte. La forêt multi-spécifique présente un autre intérêt économique, puisqu'une forêt mélangée sans coupe à blanc permet en effet de mieux conserver le carbone du sol, une caractéristique souvent oubliée bien qu'elle compte pour beaucoup dans l'effet général d'une politique forestière. C'est le même phénomène en agriculture avec le labourage des prairies : le sol rejette vite le carbone, mais le recapte et le restocke trois fois plus lentement.

Sur le climat, le caractère d'Yves, dont je parlais, a toujours fait de lui un précurseur dans les différentes directions qu'il proposait. On l'a vu sur l'eau, et cela fut également le cas en matière d'énergie : pour mémoire, en 1974, il proposa la création de l'Agence de maîtrise de l'énergie. En 1989, il fut chargé de présider le groupe interministériel sur l'effet de serre, pour proposer les bases d'une action de prévention du changement climatique. C'était un groupe de travail voulu par Michel Rocard, et confié à Yves Martin par Brice Lalonde. Il est certain que les échanges qu'avait eus Michel Rocard avec Yves sur les questions de l'eau ont été pour beaucoup dans la forte impression qu'Yves lui avait laissée. De ce fait, non seulement en 1989, mais aussi très récemment, en 2009, Yves fut de nouveau sollicité par le même Michel Rocard pour travailler sur la contribution climat-énergie et les manières de réduire l'effet de serre. Le travail de 1989 a débouché sur le mémorandum français de 1990. On y trouvait déjà : la fixation d'objectifs par pays, une approche économique européenne concertée, le principe de l'aide technologique et financière aux pays en dévelop-

pement. Le mémorandum de 1991 s'est traduit, quant à lui, par la réduction des subventions aux énergies fossiles, des mesures communes, les fameuses « politiques et mesures » communes sur le méthane, les décharges, les fuites des réseaux de gaz, sur les oxydes d'azote, les installations de combustion, les véhicules, ou encore la recommandation de mesures sur le N₂O, les excès d'engrais et les émanations de N₂O de l'agriculture, la récupération des COV, etc.

L'événement d'alors, que j'entendis Yves Martin rappeler à maintes reprises par la suite, fut le refus de la France de soutenir la proposition (que la Commission et le Conseil de l'Europe étaient prêts à accepter) d'une taxe pour moitié CO₂ et pour moitié énergie, au profit d'une taxe 100 % carbone. Pour lui, ce refus était inepte et coupable, parce que la Commission était alors prête à proposer un instrument de type taxe dans les négociations et que les Etats-Unis, en réaction, avaient préparé dans le cadre de cette discussion une réponse sous la forme de marchés de permis négociables. De ce fait, la proposition américaine fut la seule présentant un outil économique, ce qui a beaucoup influé sur la suite de l'histoire. Non pas qu'un outil en exclue un autre, mais il est dommage de se priver d'un certain nombre de moyens de faire, surtout lorsqu'il s'agit, comme le disait avant moi Jean-Luc, de donner un signal prix à un grand nombre d'intervenants. Or, en matière d'émissions de CO₂, nous savons que le nombre d'intervenants est énorme. C'eût été un outil extrêmement puissant et nous avons, à ce moment-là, pris du retard, et nous n'avons pas bénéficié de l'avantage économique que cette position aurait apporté à la France, à l'époque.

Yves avait aussi le souci des effets redistributifs, comme le montre son mémorandum sur l'approche fiscale et l'effet de serre en 1994 ; ce n'est pas tout de mettre en place des moyens et des mesures économiques, il faut aussi compenser : « la seule façon de minimiser efficacement le coût du rationnement (des émissions de CO₂) consisterait à mettre une taxe non récupérable sur l'énergie fossile dont le taux serait progressivement croissant », écrit-il dans une note de 1991 ; « cette taxe a l'avantage de ne pas perturber les règles du commerce international, mais peut être compensée par des réductions d'autres impôts comme la baisse de la TVA, de l'impôt sur le revenu, l'abaissement des charges sociales, etc. » Mais, surtout, disait-il, il faut bien se garder de chercher à équilibrer le surcroît de taxe sur l'énergie au sein de chaque secteur industriel puisque le but du jeu est bien d'inciter à des substitutions sur la voie d'une économie que l'on cherche, aujourd'hui, à rendre verte, équitable et résiliente, et là, ça signifie qu'il y a encore des évolutions à faire.

Il n'a pas toujours eu l'écoute ou les collaborations qu'il recherchait dans les différents ministères. Sa recherche obstinée d'un outil consensuel efficace n'a pas toujours eu l'écoute et l'attention qu'elle méritait. Il s'est aussi posé ces questions d'efficacité et d'équité pour les quotas, les permis d'émissions de CO₂. Et comme d'habitude, il n'avait pas peur des positions non majoritaires, et donc d'aller à contre courant du discours majoritaire, en disant, par exemple, qu'il préférerait, pour démarrer, « *des permis gratuits et moins abondants que des permis payants et plus nombreux* », procédé qui « *minimise l'effet concurrentiel, mais maximise l'incitation à économiser le CO₂* ». Et, je le cite, toujours : « *les industries à haute intensité énergétique veulent aussi négocier leurs quotas de permis, ce n'est pas raisonnable. On ne peut pas à la fois négocier la souplesse du cadre, la souplesse de l'outil et l'objectif de l'outil* ».

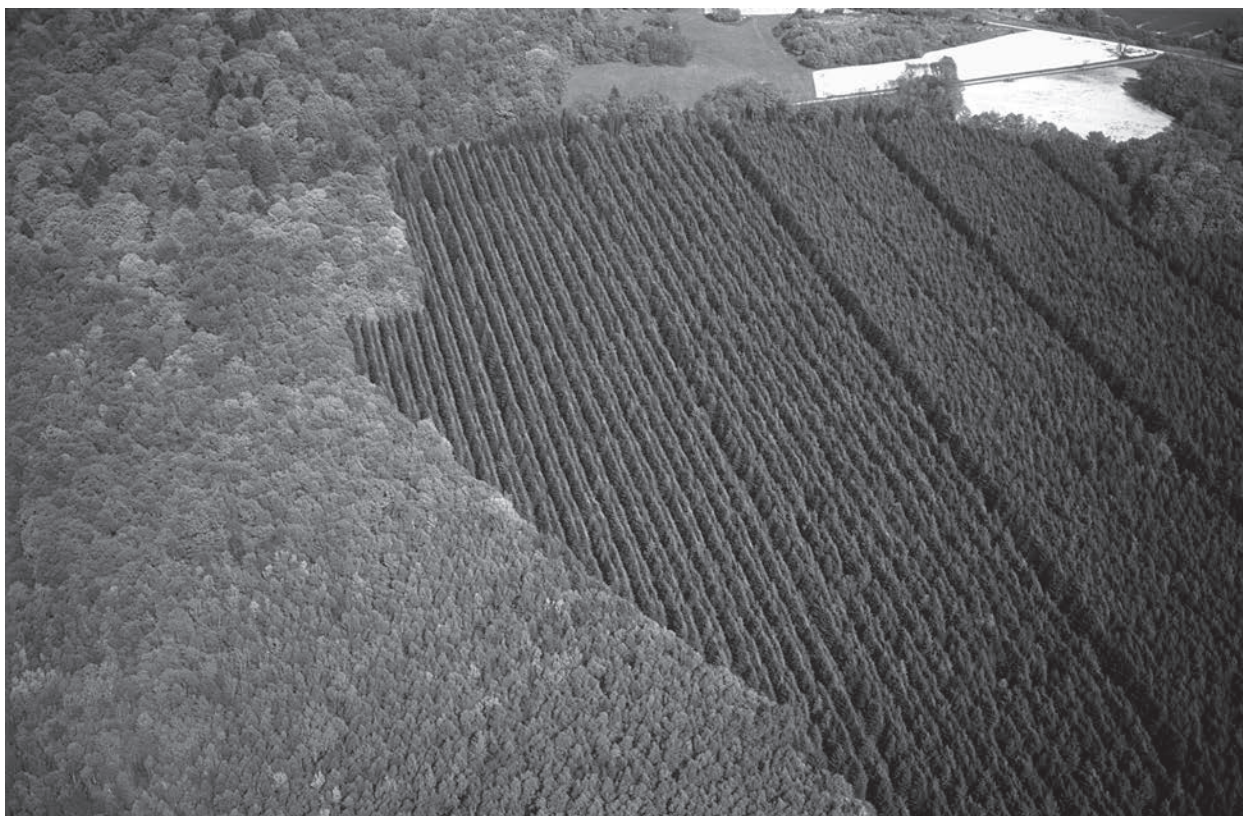
Pour illustrer la manière dont il raisonnait, et jusqu'où il n'avait pas peur d'aller, je prendrai la question maintes fois posée, au sujet du climat : « Faire chez nous, c'est une chose, mais il faut que ça se fasse au niveau international parce que sinon il y aura des problèmes de concurrence entre les entreprises ». C'est vrai. D'autre part, il y a la question des pays exportateurs d'énergie fossile, leur réticence à voir leur marché se réduire ; je cite à nouveau une note de 1991 d'Yves Martin : « *Certains pays exportateurs voient dans la taxe un moyen qu'auraient les pays consommateurs d'accaparer une partie de la rente minière.*

En fait, les pays producteurs resteront avantagés, mais ils seront amenés à ralentir le rythme d'exploitation de leurs ressources, qui, par conséquent, dureront plus longtemps. Donc, c'est un avantage pour eux et, en revanche, certains pays exportateurs mériteront d'être aidés lorsque les coûts de production et de l'énergie fossile seront très élevés ».

Cette obsession de l'efficacité des mécanismes lui faisait regarder d'un œil très suspicieux les mécanismes de MOC et de MDP, ces mécanismes de développement propre qui consistent à partager les gains financiers, exprimés en équivalent CO₂, d'un investissement fait dans des pays en développement par un pays souvent industrialisé, un pays à quotas obligé de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Comme il le disait, ce qu'il faut faire en fait, c'est pousser les pays en développement à adopter un mode de développement qui soit économe en CO₂ et en énergie. A cela, il y a trois conditions :

- ✓ il faut effectivement une aide financière et technique ;
- ✓ il ne faut pas que cette aide soit en fait destinée à faciliter, pour les pays industriels, l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ il faut que cette aide soit conçue de façon à ce que les pays en développement adoptent des modes de production et d'organisation économes en CO₂ et en énergie.

Là encore, nous voyons le lien avec la forêt ou les prairies agricoles permanentes. Il avait identifié que les puits de carbone forestiers méritaient une approche particulière



© Dominique Delfino / Biosphoto

« *Les forêts multi-spécifiques bénéficient de primes d'assurance moins élevées que les forêts mono-spécifiques, puisqu'en cas de tempête, une forêt dotée d'un seul type d'arbre est plus vulnérable qu'une forêt mixte* ». Reboisement d'une forêt de sapins et de feuillus, dans le Territoire de Belfort.